

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*)..

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Ciné à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Les protégés de la Vigie

Tous les moyens, propres ou malpropres, sont bons à M. Légasse pour atteindre et essayer de museler l'opposition que soulève l'ostracisme révoltant de sa domination, nous devrions dire de sa tyrannie à l'égard de ceux qu'il tient sous sa coupe.

Ces moyens, il les a tous employés, il a abusé de la menace comme de la violence, des injures comme de la diffamation. Nous l'avons encore vu dans le dernier numéro de sa Vigie, journal qu'il inspire depuis la première ligne jusqu'à la dernière, et dont il accepte toute la responsabilité.

A ce grand Maître, dont les petitesses font tant d'effet, tout est permis pour essayer de déprécier ses adversaires, et, ce qu'il y a de regrettable, est qu'il trouve des complices inconscients pour l'aider à faire sa sale besogne.

Aussi comprenons-nous que la Vigie, son organe, regrette et M. Feillet et M. Chatellier, ces deux fonctionnaires constituaient ce que nous avons appelé les fuites de la machine gouvernementale.

Après tout ce que l'on a appris, il y aurait eu vraiment trop d'ingratitude de la part de la Vigie à ne pas les défendre jusqu'au bout: c'est la moindrie des reconnaissances.

Il faut bien admettre, ces deux fonctionnaires étant partis à contre-cœur, qu'il y a eu une raison pour que le ministère se soit décidé à les envoyer coloniser ailleurs. Qui nous dira le contraire de cette logique irréfutable?

Parmi les moyens employés par M. Légasse, il en est un sur lequel il compte beaucoup et qui rentre bien dans ses aptitudes de fascinateur promettant tout et ajournant toujours.

Par ce moyen de tenir la dragée haute aux uns et aux autres, il espère jeter la division parmi ses adversaires et engendrer la méfiance entre eux. Sous un prétexte qui paraît toujours plausible aux naïfs, il va jusqu'à leur faire bonne mine, les attirant de plus en plus tout au moins dans une inaction qui est de

l'indolence auprès de ce que fut l'activité de leur opposition.

Bien pénétré de ce que l'on peut tirer de la vanité de chacun, il les comble de compliments et de flatteries qui n'ont rien de sincère.

A l'occasion et pour y donner plus de sel, M. Légasse ramasse de la belle façon ses principales casseroles, dont il fait semblant d'être dégouté, ainsi que de leur fricot assaisonné de racontars malveillants.

Ces procédés bonhommes réussissent du plus au moins, suivant que l'on a pour complices la couardise ou la veulerie de messieurs qui le prendraient de haut si on leur disait que leur conduite n'est que cela.

A ce petit jeu, M. Légasse pourrait bien perdre d'un côté ce qu'il gagne de l'autre, il devrait savoir que de ses plus zélés sont sortis les premiers promoteurs de la création du Réveil, afin de s'opposer à son omnipotence, parce que cette omnipotence était préjudiciable à la masse des intérêts. Nous savons de nos adversaires qui sont aujourd'hui de notre opinion et qui déplorent leur aveuglement. Combien d'autres sont dans le même cas qui le proclameraient s'ils l'osaient ou s'ils le pouvaient, car il faut reconnaître que les deux cas existent: les uns ne peuvent, les autres n'osent.

Le Réveil aura au moins eu cela de bon, d'ouvrir les idées aux gens et de leur faire voir, de leur faire palper de quelles fumisteries ils étaient les victimes. Ceux qui ne les auront pas aperçues, pourront se classer dans les naïfs ou dans les obligés à un titre quelconque. Ceux-là, nous ne nous sommes jamais fait l'illusion de les convaincre, nous avions de bonnes raisons pour ne pas prétendre à les empêcher d'être bernés.

lite de ses adversaires, de celle chère à son cœur assoiffé de vengeance.

Certes nous ne serons démentis par personne, c'est être peu généreux, quand tout Saint-Pierre se débat sous les dernières étreintes du cataclysme colonial, que de venir faire de pareils souhaits de haine.

D'habitude, les malheurs de la patrie, petite ou grande, ont toujours réuni les adversaires dans un même élan pour sauver le plus possible du naufrage.

M. Légasse n'est pas et ne peut pas être pénétré de sentiments aussi généreux, ils sont au-dessus de son égoïsme individuel. Et le sentiment qui le domine serait plutôt de précipiter cette ruine, si sur cette ruine générale il pouvait encore continuer à édifier sa fortune, tout en continuant à augmenter le nombre des malheureux, de ses mercenaires.

Que l'on soit son adversaire ou son partisan avéré, l'on n'en est pas plus avantagé. Cette constatation n'a rien de sceptique; que l'on se donne la peine de considérer ceux que M. Légasse a honorés jusqu'à les prendre sous sa protection, où en sont-ils?

A-t-il même porté bonheur à ses proches qu'il dirigeait de sa bruyante activité? Aurait-il donc oublié qu'il fut obligé d'intervenir, de casquer même pour empêcher que son oncle Saint-Martin (le fondateur de la dynastie) et son cousin Jacques ne fassent un krach aussi retentissant que fut celui de son ami et ex-associé Biraben? Fort heureusement et fort habilement aussi, M. Légasse a pu trouver un placement avantageux à la **Morue française** des débris de ces deux naufrages de famille.

Ce n'est donc ni généreux, ni charitable, pour un homme si foncièrement pratiquant, de se réjouir et de souhaiter tant de mal à un adversaire auquel il ne peut adresser qu'un reproche: celui d'ouvrir les yeux à ses concitoyens sur sa domination absorbante, sur son accaparement jaloux de tout ce qui reste encore de vital dans ce malheureux pays.

Comme un vrai député, M. Légasse s'abrite derrière une sorte d'immunité parlementaire pour diffamer à son aise et à belles dents; son journal, la Vigie,

FAILLITE GÉNÉRALE

M. Légasse, avec sa mesquinerie habituelle, parle dans son journal de fail-

ne lui sert qu'à cela, il est le réceptacle de toutes les animosités personnelles par lui couvertes et encouragées.

Si nous usions de pareils procédés ! M. Légasse serait-il satisfait si le Réveil le traitait de voleur de grand chemiu, ou s'il le qualifiait d'incendiaire de profession ? Assurément non ! Devant de telles imputations ou allégations, M. Légasse jeterait les hauts cris et il n'y aurait pas de pénalités assez fortes pour punir de tels méfaits de langage. Que M. Légasse prenne donc exemple sur nous, qu'il se borne à relever nos écarts de conduite et de langage, qu'il ait en même temps un peu plus d'éducation publique pour jouer le rôle de grand homme auquel il aspire.

Qu'il se souvienne que ce pauvre oncle Saint-Martin (surnommé le patriarche de la famille) est allé mourir malheureux et de vieillesse à la Nouvelle-Orléans; qu'il ne perde pas de vue qu'il a eu assez de malheurs dans sa famille sans en souhaiter aux autres, parceque ses adversaires ont commis le crime de ne pas penser et de ne pas voir comme lui : son animosité sera moins agressive et on n'entendra plus, même ses partisans, dire : c'est ignoble !

LA MUNICIPALITÉ POIRIER

Tout au moins, la municipalité Poirier se distinguerà par quelque chose de peu banal.

Il n'y a pas de fonds pour construire et améliorer des bâtiments communaux, mais on en trouve pour démolir ce qu'il aurait bien moins coûté d'entretenir.

Nous voulons parler de l'ancien bâtiment des bains ayant servi de classe et de salle de musique. Cette partie sud des bains ait, paraît-il, besoin de quelques réparations insignifiantes. Au lieu de les faire, M. le Maire, pour ne pas réparer, a décidé de démolir; cela ne prouve pas que M. Poirier soit bien économe des deniers communaux. Au lieu de prendre des ouvriers, il a pris des démolisseurs qui ont passé plus de temps à démolir qu'il n'en aurait fallu pour réparer. Nous sommes convaincu que l'on a ainsi dépensé plus d'argent qu'en faisant les réparations urgentes dont avait besoin le bâtiment.

Est-ce là de la bonne administration ? C'est là ce que l'on doit appeler du gaspillage, de l'incurie et un manque de goût. Ce bâtiment, comme prolongement des bains, formait la ligne régulièrre de la place de la Liberté, certes la plus belle place de Saint-Pierre avant l'établissement du jeu de paume. Allez la voir maintenant, et vous verrez qu'elle est borgne et que son coup d'œil est devenu disgracieux. M. le maire Poirier n'a qu'une excuse, c'est qu'il est de Miquelon et que dans cette localité il est de mode de n'avoir de mai-

sons que d'un côté de la rue, ce n'est pas un genre à imiter.

A l'occasion de la démolition de cette propriété communale, ce qu'il y a de plus invraisemblable à retenir est qu'elle a été faite, qu'elle a été consommée sans que le Conseil municipal ait été consulté sur l'opportunité de la démolition de cet immeuble ne menaçant pas ruine du tout.

Que veut dire cette manière de faire ? Mais c'est le gâchis avec toutes ses surprises et ses incohérences.

Avions-nous bien raison de dire : c'est à l'œuvre que l'on connaît l'artisan ; nous en verrons bien d'autres, il est regrettable quand même que la direction soit dans des mains aussi inhabiles. Et certes nous ne faisons pas de compliments à l'agent-voyer municipal, si ces démolitions sont sorties de son inspiration, il fera bien de se recueillir pour la haute direction de travaux que l'on vient de lui confier : c'est une marque de confiance qui pourrait être cause de sa perte et peut-être de sa disgrâce !

Continuation des travaux de l'Église

Malgré le procès que la Fabrique vient de gagner au Contentieux tout dernièrement, une transaction d'arrangement a été signée dimanche dernier entre M. Louis Légasse, pour la Fabrique, et M^e Guillaume pour Peneau frères. Cette transaction met à néant le recours au Conseil d'Etat et à l'expertise d'évaluation devant avoir lieu des travaux faits et de ceux restant à faire.

Cet arrangement est consenti aux conditions de verser à Peneau frères une somme de 15,000 francs, son cautionnement de 10,000 francs et de le décharger de toute responsabilité ultérieure pouvant subvenir pour une raison ou pour une autre.

A ces conditions, la Fabrique reprend possession de l'église en construction et par le courrier arrivent des ouvriers canadiens, anglais et américains pour achever l'œuvre de M. l'abbé Légasse.

M. Peneau aurait touché environ 180,000 francs pour ce qu'il y a de fait, il resterait donc 220,000 francs de disponibles, si les 400,000 francs annoncés par la Vigie ont réellement été encaissés.

M. Sicard, agent-voyer municipal, est, paraît-il, chargé de la surveillance des travaux.

Quoique ratifiée par le Conseil de Fabrique, nous ne nous expliquons pas que ce soit M. Louis Légasse qui ait été chargé de traiter la transaction intervenue. Une fois de plus, nous constatons cette anomalie administrative regrettable : c'est le Supérieur ecclésiastique qui a les pouvoirs du président de la Fabrique en France, et c'est à son frère, caution de l'entreprise, que le président délègue à nouveau ses pou-

voirs à Saint-Pierre même. C'est ce qui peut s'appeler la suppression du fonctionnement du Conseil de Fabricque dont les attributions se bornent à régler après coup ce qui a été fait.

Excuses de M. L. Légasse

La dernière Vigie, à propos de la mort de M. l'abbé Tibéri, a servi un impromptu à sa façon aux Œuvres de Mer.

Grande a été notre surprise, car, en l'absence de son frère l'abbé, nous croyions M. Légasse au mieux avec les occupants de la maison des Œuvres de mer, dont, si nous avons bonne mémoire, il fut l'architecte consultant et dirigeant, quand ces Messieurs ont construit la grande salle servant aux réunions des marins. Il faut croire qu'en ce temps-là M. Légasse voyait l'établissement d'un bon œil, et ne contestait pas son utilité pour avoir prodigué ses soins et ses conseils à l'œuvre qu'il critique si violemment aujourd'hui.

En bon catholique, aurait-il pris ombrage, pour compte de son frère, de ce que le pape ait autorisé l'ouverture de la chapelle qu'il critique ?

Un qui n'a pas été satisfait de la tournée par procuration, c'est M. l'abbé Benoist, qui, dès le dimanche soir, à la réunion des marins, en a témoigné son mécontentement à son auditoire.

Lundi dans la matinée, il tenait à savoir à qui il était redébiable de tant d'amabilité et se présentait sans succès à deux fois dans les bureaux de la Vigie. Tout ce qu'il put savoir, c'est que M. Légasse se rendait responsable de tout ce qui paraissait dans la Vigie : c'était une réponse mais ce n'était pas une indication.

Bref, dans l'après-midi, M. Légasse est allé aux Œuvres de mer et aurait présenté ses excuses à M. l'abbé Benoist.

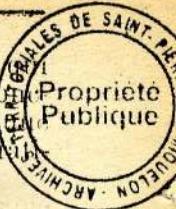
Les intermédiaires de M. Légasse

Dans sa dernière Vigie, M. Légasse exulte parcequ'il est devenu acquéreur d'un magasin ayant appartenu à M. Mazier et qui faisait depuis longtemps l'objet de ses convoitises.

Au sujet de cette acquisition, M. Légasse prétend que M. Mazier était le seul qui n'eut pas encore éprouvé les bienfaits du trust la Morue Française.

Par cette insinuation, M. Légasse ment sciemment et par malveillance, car il savait que le magasin en question appartenait en toute propriété à celui qui le lui a vendu.

Comme deuxième altération de la vérité, M. Légasse savait également que M. Mazier ne lui a jamais adressé d'intermédiaire.



Au contraire, c'est M. Légasse qui s'est servi de ce moyen et pour parvenir à l'acquisition de ce même magasin. Son premier intermédiaire a été M. J.-B. Lalanne, son deuxième M. Henri Colombel et son troisième a été M. Thélot, envoyé cet hiver par M. Letouzé.

Il en est donc de même des bienfaits de la Morue Française comme de ceux de M. Légasse, ils n'ont jamais frappé à la porte de son adversaire : c'est de la fumisterie bonne tout au plus pour les niais à justifier sa provocation.

Notre bateau postal

Le Saint-Pierre-Miquelon, à ce voyage, est parti près de vingt-quatre heures en retard sur son heure habituelle. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il en sera toujours ainsi. M. Légasse n'envisage que ses commodités personnelles et ses intérêts mercantiles.

Par suite de la reprise des travaux de l'église, ordre a été donné de prendre les matériaux destinés à son achèvement. Quant aux marchandises de consommation, telles que farine, saindoux, tabac etc., tout cela est resté à Halifax ou à Sydney.

Est-ce possible d'exiger une plus grande preuve que M. Légasse se moque de ses amis (que dit être) comme de ses adversaires ? En fait d'amis, il ne connaît que lui ; en fait d'intérêts, il ne se préoccupe que des siens. La seule considération qu'il ait est de palper les 100,000 francs que les pauvres contribuables saint-pierrais veulent bien lui verser quand ils n'ont pas le nécessaire chez eux.

MAGISTRATURE

Par décret en date du 13 juin 1907, rendu sur la proposition du ministre des colonies et du garde des sceaux, ministre de la justice, ont été nommés :

Juge président du tribunal de première instance de Saint-Pierre et Miquelon, M. Vernerey, juge suppléant au même tribunal, en remplacement de M. Jardon, nommé juge à la Basse-Terre.

Président du Conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon, M. Moulin, conseiller à la cour d'appel de l'Iade, en remplacement de M. Bonne.

NOTRE CLIMAT

Nous ne sommes pas sortis des froids d'un hiver rigoureux que nous voilà déjà plongés dans des brumes glaciales.

Depuis déjà huit jours, pour Saint-Pierre le soleil n'existe pas, et on se demande si nous allons avoir une réédition du mois de juillet 1906, pendant lequel nous n'eûmes que quatre jours de soleil.

Il est vrai que nous sommes dans la saison du capelan et que nous ne pouvons avoir ses avantages inappréciables, sans en même temps avoir à supporter les désagréments de la saison brumeuse.

Certes, ce temps surchargé d'une humidité malsaine n'est pas fait pour égayer la situation si triste de la colonie.

Et nos hôtes, l'amiral Thierry et le commodore anglais, ne conserveront certainement aucun charme de leur séjour à Saint-Pierre ; nous le regrettons d'autant plus que la présence des navires de guerre et d'un amiral donne toujours quelques attractions de plus par le mouvement des équipages à travers nos rues et nos quais déserts.

La musique de l'amiral aurait pu se faire entendre soit le soir, soit le jour. Au lieu de cette distraction, chacun est obligé de rester chez soi plus ou moins absorbé par l'avenir de la colonie, aussi sombre que son horizon actuel.

LES TRAPPES À MORUE

Le dernier courrier de Miquelon a apporté des nouvelles de la pêche à la morue avec des trappes, elles sont déastreuses.

La trappe à morue n'avait sa raison d'être que pendant la saison du capelan. A ce moment de la campagne de pêche, tout le monde sait que la morue se précipite vorace à la poursuite des bandes de capelan.

Donc si les résultats de pêche sont négatifs pendant cette saison favorable, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils se relèvent en arrière-saison.

Toutes les trappes, à l'exception de celle de Sénéchal, sont dans le plus pittoresque état. C'est un fiasco presque aussi complet que la pêche du hareng par les Américains.

Cette fois au moins, on n'accuse pas les petits-pêcheurs, ce sont les courants qui règnent sur nos côtes inhospitalières qui sont cause de tout. Certes, la chose est fort possible et nous ne voyons pas bien le moyen d'y obvier de sitôt.

A bien penser, l'industrie des trappes à morue le long d'un territoire aussi restreint que sont les côtes de cette île, c'était la ruine à brève échéance de l'industrie des petits-pêcheurs, la seule dont l'avenir ne fut pas encore compromis.

Le progrès, c'est magnifique, il est tentant, mais encore faut-il l'envisager dans ses conséquences fâcheuses, quand elles font courir des risques aussi

grands à la classe la plus nombreuse et en somme la plus intéressante des travailleurs de la mer, à ceux qui vivent directement de leur métier de petit-pêcheur sans autres ressources que celui-là. C'est ce que nous avons toujours soutenu et la réussite de la pêche à la trappe n'aurait fait que confirmer nos préventions.

Admissibles et reçus

au Brevet élémentaire

Par cette fin d'année scolaire, les examens au certificat d'étude et au brevet élémentaire ont eu lieu cette semaine. Ce n'est que jeudi que se sont terminées les épreuves du brevet élémentaire dont nous donnons ci-après les noms des lauréats :

M^{es} Marie Barbedienne,
Jeanne Deschamps,
Marthe Gauchet,
Marie Gervain,
Gabrielle Letournel,
M. Emmanuel Lepache.

LE CHALUTIER « LA BALEINE »

Cette semaine est arrivé le nouveau chalutier « La Baleine » du port d'Arcachon. Le lendemain arrivait son transport « Marie-Angèle », sur lequel il a embarqué le résultat de sa première pêche.

Ce nouveau chalutier a été lancé au mois de mai dernier et doit être suivi par un autre de la même maison qui a dû prendre la mer un mois après.

Son outillage de treuils et de filets lui permet de chaluter par les fonds ayant les plus grandes profondeurs, afin de ne pas détériorer ses filets sur les ancre dispersées sur les fonds de pêche ordinaires.

A son arrivée, le capitaine déclarait avoir à bord 25,000 morues et faux poissons. Ces 25,000 poissons ont fourni 250 quintaux de morue et 150 de faux poissons, soit un total de 400 quintaux.

Le chalutier « La Baleine » doit faire retour sur Saint-Pierre d'ici la fin du mois de juillet, de manière à déposer sa morue sur son transport jusqu'à son avant-dernier voyage compris.

LE REMORQUEUR « ÉGALITÉ »

Il y aura bientôt quinze jours, le remorqueur « Égalité » a coulé dans le dock et n'a pu être relevé par ses armateurs.

L'agent des assurances ayant pris la direction du renflouage, l'Egalité a été transportée, soutenue par deux grands chalands, dans la nuit de mardi à mercredi, jusqu'au quai central. Le même jour, il était mis à sec sur le slip Lebuf.

Après visite des experts, l'Egalité a été condamnée et vendue aux enchères, jeudi l'après-midi. M. Légasse en est devenu l'acquéreur pour la somme de 225 francs.

FOOT-BALL

Mardi dernier a eu lieu le premier match international de la saison. Malgré une défense opiniâtre, l'équipe des «Sports réunis» n'empêcha pas le team du «Brilliant» de triompher par 4 buts à 1. Devons-nous être heureux de ce résultat? Oui, car, d'après l'opinion même du capitaine anglais, notre équipe a fort bien joué et se trouve en très grand progrès sur l'année dernière, aussi peut-on fonder sur elle de belles espérances pour les matchs futurs.

Très courtoisement, le «Brilliant team» a accordé une revanche aux Sports réunis, qui aura lieu dimanche prochain à 3 heures de l'après-midi. Espérons que nos joueurs feront mieux et qu'ils sauront rattraper les points perdus.

SPECTATOR

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

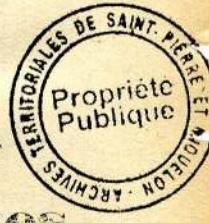
1° Divers articles d'exploitation tels que chalands, pompe aspirante et foulante, etc.

2° Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions. etc.

3° Divers objets mobiliers.

S'adresser chez M. J. Nicolas

JOSEPH CLÉMENT FILS



Commission - Consignation

Articles d'armement. - Chaussures.

Epicerie. - Articles de Paris.

Nouveautés à prix réduits.

EN DÉPOT

Chaines de Victor LEMAY

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement. - Chaussures

Epicerie. - Rouennerie. - Mercerie

Articles de Paris, etc.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX



EN DÉPOT

Chaines de la maison E. DAVAINE & Fils

Câbles acier de la maison LAMBERTI

Copper-Paint et autres peintures de la BALTIMORE COPPER-PAINT & C°

Agence de l'assurance sur la vie :

The Mutual Life Insurance Co of New-York